

BULLETIN D'INSCRIPTION
« LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
OU COMMERCIALE »
FORMATION LONGUE (2 journées)
Droit des Sociétés
Niveau 2

Pour vous inscrire, connectez-vous à votre espace personnel sur le site www.edago.fr : c'est simple, rapide et le paiement par carte bancaire est sécurisé. A défaut, ce bulletin complété est à retourner à l'Ecole des Avocats du Grand-Ouest par courrier accompagné du règlement

Nom :
 Prénom :
 Barreau :
 Adresse :
 Tél : Mail :

- Avocat + de 2 ans d'exercice professionnel (Grand Tableau)
 Avocat Jeune Barreau (dans les 2 premières années d'exercice)

Date Prestation de Serment :
 Titulaire d'une mention de spécialisation :
 Date et lieu de naissance :

Intitulé	Dates et horaires	Intervenants	Inscription à la ½ journée		Inscription à la formation complète (16h)	
			Grand Tableau	Jeune Barreau	Grand Tableau	Jeune Barreau
<p>1^{ère} séance : la constitution de la société</p> <p><u>objectif pédagogique :</u> S'interroger sur la forme de la société nécessite de d'interroger sur le choix fiscal, le choix du mandat social, les clauses du pacte d'associés, etc...</p>	<p>Vendredi 21 mai 2021 9h00-13h00 à distance</p>	<p>Me Marina BRETAUDEAU, Avocat au Barreau de Nantes</p>	<p>95 € <input type="checkbox"/></p>	<p>40 € <input type="checkbox"/></p>	<p>295 € <input type="checkbox"/></p>	<p>90 € <input type="checkbox"/></p>
<p>2^{ème} séance : l'augmentation du capital</p> <p><u>objectif pédagogique :</u> Etudier la variété des cas de mise en œuvre d'une augmentation du capital et en mesurer les conséquences pratiques.</p>	<p>Vendredi 24 septembre 2021 9h00-13h00 à distance</p>	<p>Me René-Pierre ANDLAUER, Avocat au Barreau de Rennes</p>	<p>95 € <input type="checkbox"/></p>	<p>40 € <input type="checkbox"/></p>		

-2-

Intitulé	Dates et horaires	Intervenants	Inscription à la ½ journée		Inscription à la formation complète (16h)	
			Grand Tableau	Jeune Barreau	Grand Tableau	Jeune Barreau
3 ^{ème} séance : la réduction du capital	Judi 25 novembre 2021 9h00-13h00 à l'EDAGO	Me Grégory ROUXEL et Me Charlette MERCIER, Avocats au Barreau de Rennes	95 € <input type="checkbox"/>	40 € <input type="checkbox"/>		
4 ^{ème} séance : la dissolution et liquidation amiable de la société : régime juridique et fiscal objectif pédagogique : Etude de la dissolution et ses causes. Etude juridique et fiscale de la liquidation amiable : le caractère lacunaire des règles gouvernant les sociétés civiles, les règles relatives à la liquidation des sociétés commerciales, rôle du liquidateur et articulation de ses pouvoirs avec les mandataires, l'apurement du passif, répartition des actifs, condition et effets de la clôture de la liquidation. Présentation des principales jurisprudences sur le thème. Mise en avant des discussions doctrinales sur ces thèmes.	Vendredi 17 décembre 2021 14h00-18h00 à l'EDAGO	Mme Nadège JULLIAN, Professeur agrégé des Universités (Université de Perpignan)	95 € <input type="checkbox"/>	40 € <input type="checkbox"/>	295 € <input type="checkbox"/>	90 € <input type="checkbox"/>

Tarifs Grand Tableau :

- Droits d'inscription à la formation complète soit 295 € permettant de suivre l'équivalent de 16 h de formation et joint un chèque bancaire de€ à l'ordre de l'E.D.A.G.O.
- Possibilité d'inscription individuelle à la ½ journée au tarif de 95 € (cocher la(les) ½ journée(s) choisie(s)) et joint un chèque bancaire de€ à l'ordre de l'E.D.A.G.O.

Tarifs Jeune Barreau :

- Droits d'inscription à la formation complète soit 90 € permettant de suivre l'équivalent de 16 h de formation et joint un chèque bancaire de€ à l'ordre de l'E.D.A.G.O.
- Possibilité d'inscription individuelle à la ½ journée au tarif de 40 € (cocher la(les) ½ journée(s) choisie(s)) et joint un chèque bancaire de€ à l'ordre de l'E.D.A.G.O.

Pour des raisons pédagogiques, il est suggéré de prendre l'inscription aux 4 demi-journées, toutefois une inscription par ½ journée est admise.

« Je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales de vente** ci-dessous et j'autorise l'Ecole des avocats du Grand-Ouest (EDAGO) à utiliser mes **données personnelles** collectées pour autant que cette utilisation s'inscrive dans le cadre des missions de l'EDAGO.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, nous vous invitons à consulter la politique de protection des données à caractère personnel de l'EDAGO sur notre site Internet accessible à l'adresse www.edago.fr ». Conformément au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez à tout moment de la possibilité d'exercer vos droits sur vos données personnelles (droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité des données personnelles et de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée), en contactant l'EDAGO à l'adresse rgpd@edago.fr en joignant un justificatif d'identité à votre demande. »

Fait à....., leSignature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

■ **L'INSCRIPTION PREALABLE OBLIGATOIRE.** Les avocats se présentant directement à une formation sans s'être préalablement inscrits prennent le risque de ne pouvoir y assister si la capacité d'accueil de la salle est atteinte. Une majoration tarifaire est appliquée aux avocats non-inscrits préalablement à la formation.

Seules les personnes inscrites sont informées individuellement de toute modification (lieux - horaires) ou annulation.

⇒ **L'EDAGO ne délivre les attestations de présence, sous réserve d'une présence effective (émargement systématique matin et/ou après-midi lors des formations) et du règlement de la formation.**

■ **ANNULATION D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT**

⇒ **A l'initiative de l'Avocat :**

Toute annulation doit **impérativement** être notifiée par mail (inscriptionfc@edago.fr) à l'Ecole **4 jours ouvrables avant la formation** (exemple pour une formation organisée le vendredi, demande à faire au plus tard le lundi matin précédent avant 12h00). Le délai est ramené à deux jours en cas d'abonnement.

En cas d'annulation de votre part, et ce dans les conditions mentionnées ci-dessus, votre carte bancaire sera recreditée du montant correspondant.

A défaut aucun remboursement ne sera accordé (sauf cas de force majeure dûment justifié).

⇒ **A l'initiative de l'EDAGO :**

Les formations sont susceptibles d'être annulées ou reportées à tout moment en raison d'un nombre insuffisant de participants ou des raisons de force majeure (problème de santé d'un intervenant – intempéries).

Dans ce cas, l'EDAGO procèdera au remboursement des droits d'inscription.

► Cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge individuelle auprès du FIF-PL www.fifpl.fr ou de PEPPS ACTALIANS www.actaliens.fr.

► Formation ne pouvant faire l'objet d'une inscription par abonnement.